



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## LANCEMENT DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE

**Sainte-Martine, le 2 mai 2019** – Dans le cadre de la semaine de la sécurité civile, la Municipalité de Sainte-Martine lance son nouveau système automatisé de messagerie. Cet outil d'alerte maintenant en fonction permettra à la population d'être avisée rapidement lors de mesures d'urgence ou en situation prioritaire.

Les citoyens recevront par la poste le 6 mai prochain un encart les informant de la mise en place du système. Ils découvriront ainsi les usages de cet outil de communication, la façon de s'y inscrire et d'apporter des modifications à un profil d'utilisateur déjà existant.

Les résidents sont responsables de leur inscription à la base de données. « *Bien que nous ayons déjà une bonne liste de coordonnées, soit environ 25 % de la population, nous mettons tout en œuvre pour rejoindre l'ensemble des Martinois et Martinoises et nous assurer que chacun crée son profil sur le portail citoyen, très convivial* » mentionne la mairesse, madame Maude Laberge. Nous conseillons à tous de vérifier sur le portail citoyen si toutes les informations contenues dans leur profil sont exactes ou de s'y rendre pour créer une nouvelle inscription. Cette plateforme est accessible via notre site Internet sous l'onglet *Services aux citoyens* dans la section [Système automatisé de messagerie \(SAM\)](#). Il est également possible de s'inscrire en retournant un formulaire par la poste ou en appelant à la réception de l'hôtel de ville.

Afin d'annoncer l'implantation de ce nouveau service, un appel inaugural de la mairesse sera également transmis le mercredi 8 mai à 18 h 30 aux abonnés dont les coordonnées ont déjà été recueillies grâce au service 411.

Profitez de la semaine de sensibilisation à la sécurité civile pour vous préparer en cas de sinistre. Pensez tout d'abord à préparer votre plan familial d'urgence, celui-ci comprend entre autres : la création d'une trousse d'urgence vous permettant de tenir au moins 72 heures en cas de sinistre; la mise en place d'un plan d'évacuation de votre maison et l'établissement de l'inventaire de vos biens. Consultez le site Internet du ministère de la Sécurité publique pour tous les détails au [www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres).

- 30 -

Source :  
Audrey Caza  
Responsable des communications  
[communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca)  
450 427-3050, poste 241